PREMIÈRE REVISION QUINQUENNALE
DES ÉVALUATIONS FONCIÈRES DES PROPRIÉTÉS BATIES

6675 H (Décembre 1970)

FICHE DE CALCUL

H

LOCAUX D'HABITATION ET A USAGE PROFESSIONNEL ORDINAIRES

FICHE DE CALCUL

NOM ET PRÉNOM USUEL DE L'OCCUPANT DU LOCAL

0 IDENTIFICATION DU LOCAL

DÉPART.	COMMUNE	ARROND.	SECT. DIV.

RUE (ou LIEU-DIT)

n°

BAT.	ESC.	NIV.	LOCAL	SECT.	N° DU PLAN

N° TOPOGRAPHIQUE	N° DE DÉCLARATION	S L

I ÉLÉMENTS DE CALCUL

Ⓐ – CALCUL DE LA SURFACE PONDÉRÉE TOTALE

1. MAISON OU APPARTEMENT

	SURFACE TOTALE DES PIÈCES ET ANNEXES	SURFACE PONDÉRÉE COMPARATIVE DES PIÈCES ET ANNEXES	SURFACE PONDÉRÉE BRUTE DES GARAGES ET AUTR. ÉL. INCORPORÉS	TOTAL (col. 2 + col. 3)	CORRECTIF D'ENSEMBLE	SURFACE PONDÉRÉE NETTE	ÉQUIVALENCES
	1 m²	2 m²	3 m²	4 m²	5	6 m²	7 m²
H.							
P.							

2. CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES, ÉLÉMENTS BATIS FORMANT DÉPENDANCES.

RÉFÉRENCE DES ÉLÉMENTS	PROFESSION	SURFACE TOTALE DES PIÈCES ET ANNEXES	SURFACE (1) DES AUTRES ÉLÉMENTS	TOTAL (col. 10 + col. 11)	CORRECTIF D'ENSEMBLE	SURFACE PONDÉRÉE NETTE	ÉVALUATION DISTINCTE	ÉQUIVALENCES
8	9	10 m²	11 m²	12 m²	13	14 m²	15	16 m²
	☐						☐	
	☐						☐	
	☐						☐	
	☐						☐	
	☐						☐	
	☐						☐	
	☐						☐	
	☐						☐	

(1) Surface réelle, en cas d'évaluation distincte ; surface pondérée brute dans le cas contraire.

3. SURFACE PONDÉRÉE TOTALE ..... H / P

Ⓑ – CALCUL DE LA VALEUR LOCATIVE CADASTRALE

1. VALEUR LOCATIVE AU M² PONDÉRÉ .....

2. VALEUR LOCATIVE APPROCHÉE *(ligne B. 1 × ligne A. 3)* .... H / P

3. VALEUR LOCATIVE TOTALE APPROCHÉE DU LOCAL .....

Ⓒ – CALCUL DE LA VALEUR LOCATIVE DES FRACTIONS DU LOCAL TEMPORAIREMENT EXEMPTÉES OU NON PASSIB. DE LA TAXE FONC.

Imp. 19___ ou N.I. ☐
1. SURFACE PONDÉRÉE DE LA FRACTION DU LOCAL .....
2. VALEUR LOCATIVE APPROCHÉE *(ligne B. 1 × ligne C. 1)* .....

Imp. 19___ ou N.I. ☐
3. SURFACE PONDÉRÉE DE LA FRACTION DU LOCAL .....
4. VALEUR LOCATIVE APPROCHÉE *(ligne B. 1 × ligne C. 3)* .....

Imp. 19___ ou N.I. ☐
5. SURFACE PONDÉRÉE DE LA FRACTION DU LOCAL .....
6. VALEUR LOCATIVE APPROCHÉE *(ligne B. 1 × ligne C. 5)* .....

Ⓓ – LOYER DES LOCAUX SOUMIS A LA RÉGLEMENTATION DES PRIX

II DÉCOMPTE DE LA VALEUR LOCATIVE CADASTRALE

Ⓐ MAISON ou APPARTEMENT et ÉLÉMENTS BATIS ne faisant pas l'objet d'une évaluation distincte		Ⓑ ÉLÉMENTS BATIS faisant l'objet d'une ÉVALUATION DISTINCTE					
HABITATION	PROFESSION	COL. 1		COL. 2		COL. 3	
a) CATÉGORIE M / A	a) CATÉGORIE M / A	CATÉGORIE	SURFACE PONDÉRÉE	CATÉGORIE	SURFACE PONDÉRÉE	CATÉGORIE	SURFACE PONDÉRÉE
b) SURFACE PONDÉRÉE	b) SURFACE PONDÉRÉE	a	b m²	a	b m²	a	b m²
m²	m²						
		H ☐		H ☐		H ☐	
		P ☐		P ☐		P ☐	
F.	F.	F.		F.		F.	
	F						
m²	m²	m²		m²		m²	
F.	F.	F.		F.		F.	
m²	m²	m²		m²		m²	
F.	F.	F.		F.		F.	
m²	m²	m²		m²		m²	
F.	F.	F.		F.		F.	

III OBSERVATIONS

IV VALEUR LOCATIVE

Ⓐ VENTILÉE SELON L'AFFECTATION

HABITATION	PROFESSION
F.	F.

Ⓑ TEMPORAIREMENT EXEMPTÉE OU NON PASSIBLE DE LA TAXE FONC.

a) TOTALITÉ DU LOCAL

Imp. 19___ ou N.I. ☐

b) PARTIE DU LOCAL

HABITATION	PROFESSION
F	F.

IMP. GEORGES LANG. PARIS. - 926953 - 12 70